

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Pavillon LAUTREC - Monument historique classé - Chantier-Ecole - Travaux de simple entretien sur la façade Ouest - Convention avec l'AFPA - Demande de subvention Etat.

M. Laroche présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le prolongement des initiatives partenariales entreprises entre la Ville de Bayonne et l'AFPA en 2001/2002 sur la restauration partielle du Bastion des Vieilles Boucheries, nous souhaitons renouveler en 2003 l'expérience d'un chantier école avec 12 stagiaires. L'objectif sera la restauration de la façade ouest du Pavillon LAUTREC (M.H.Classé cf : DT 102 02 B 6154).

Le patrimoine historique de la Ville constitue en effet un support pédagogique idéal et cette formation participe à sa mise en valeur.

Ce chantier école, dont le démarrage est prévu au mois de juin prochain prévoit une démarche de formation comportant une dimension théorique (350 heures) et une dimension production (350 heures).

- Formation conduite par l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), en liaison avec la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) selon convention jointe ;
- 12 stagiaires de formation professionnelle (4 jeunes, 4 adultes, 4 bénéficiaires du RMI) ;
- Obtention d'une pré-qualification par les stagiaires

La Direction Régionale des Affaires Culturelles en la personne de Monsieur le Conservateur des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France, associés à cette démarche, sont favorables à l'opération.

Une subvention au titre de l'entretien des monuments historiques peut être sollicitée à hauteur de 40 % de la dépense. Cette dernière est estimée à 20 000 € H.T.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à :

- signer la convention avec l'AFPA de façon à engager la formation,
- solliciter la subvention auprès de l'Etat.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.